

magnitudine *Rapæ*; hæ conditæ, vix aeredinem habent ullam; ego his lautius cœnabam, arridebant magnoperè palato meo; altero mane urina naturalis evadebat, nec ab eo tempore sensi hoc phænomena.

Historiam quam mihi narrâsti de *Hyænâ* *, legi

* Il est ici question, à coup sûr, de la *Bête du Gévaudan*, dont l'apparition, sur la fin du mois d'août 1764, mit en émoi toute la France. Dans l'effroi occasionné par les ravages de cet animal redoutable, les gens de la contrée le peignaient comme plus haut qu'un loup, bas de devant, avec des pattes armées de griffes : son poil était rougeâtre, sa tête fort grosse, longue et finissant en museau de lévrier : ses oreilles petites, droites comme des cornes, le poitrail large et un peu gris, le dos rayé de noir, et une gueule énorme, armée de dents si tranchantes qu'il séparait les têtes du corps comme aurait pu le faire un rasoir. D'une agilité et d'une vitesse extrêmes, il était vu dans un intervalle très-court à plusieurs lieues de distance. Il s'approchait ventre à terre, et en rampant, et ne paraissait pas alors plus grand qu'un gros renard. A une ou deux toises de distance il se dressait sur ses pattes de derrière et s'élançait sur sa proie qu'il saisissait toujours au cou, par derrière ou par le côté. Il craignait les bœufs et paraissait avoir une préférence marquée pour les petites filles. On crut d'abord à une hyène échappée de quelque ménagerie, à un loup-cervier, et des battues furent ordonnées dans ce sens par l'intendant de la province, assisté de tous les paysans de la contrée et des habiles tireurs d'une partie de la France. Elles échouèrent d'abord et chaque jour enregistrant quelques nouveaux désastres attribués à la bête, ces désastres, grossis par la frayeur générale, finirent par déconcerter même les plus intrépides. Les États du Languedoc, les Diocèses de Mende et de Viviers et le Roi votèrent